



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

2018

- Toute demande d'aide « Emploi CNDS » doit faire l'objet d'un rendez-vous préalable avec le conseiller référent emploi dans son secteur (Cf coordonnées en annexe).
- Le présent document doit être fourni avec les pièces complémentaires au référent emploi avant les commissions emploi.
- Une fois la demande validée par la commission emploi la demande de subvention emploi doit se faire par l'intermédiaire du site compte-association: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
Dans le titre de l'action il faut indiquer « Demande de création emploi » ou « Demande de consolidation emploi »
- Dates des commissions emploi-apprentissage : 29 mars / 7 juin / 30 août

Pièces spécifique à joindre à la demande Emploi CNDS

- Une copie du/des diplôme(s) de l'éducateur sportif recruté
- Une copie de la carte d'éducateur sportif
- Le contrat de travail ou un projet de contrat de travail
- Le dernier Bilan (ou un **relevé de compte bancaire en cas d'absence de bilan**)
- 3 derniers comptes de résultat** approuvés en assemblée générale
- Le projet de structuration et de développement de l'association

COORDONNEES de l'ASSOCIATION

Nom de l'association :

SITUATION DE L'ASSOCIATION VIS-A-VIS DE LA FONCTION EMPLOYEUR

L'association a-t-elle déjà un ou plusieurs salariés ? oui non

Si non, l'association a-t-elle déjà eu recours à un salarié ?

Si oui, combien de salariés sont-ils actuellement dans l'association ?

Nombre d'ETP : Nature des postes :

Si le ou les postes sont aidés, de quelles aides s'agit-il ?

.....
.....
.....
.....

3/ Renseignements concernant le salarié.

Nom - Prénom :
Date et lieu de naissance : / / à
Adresse :
N° de sécurité sociale :
Code Postal : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Commune :
☎ : Portable :
Courriel : @

Diplômes, qualifications en lien avec le poste :

Numéro carte professionnelle :

Situation actuelle :

- Demandeur d'emploi - Durée de recherche d'emploi :
- Etudiant
- RSA
- Autre : précisez
- Salarié(e) actuellement - s'agit-il d'un emploi aidé ? : oui non
- Précisez l'employeur : - Département employeur :
- Type de contrat : CDD CDI Temps de travail hebdomadaire :

4/ Caractéristiques de l'emploi.

Date prévue de signature du contrat à durée indéterminée (Pour une consolidation date du début du contrat) :/...../.....

Durée hebdomadaire :

- temps plein nb d'heures pour l'association sportive :
- temps partiel nb d'heures hebdomadaires

Détaillez s'il s'agit d'un emploi partagé :

Nom Employeur bénéficiaire 1 (le plus important)	
Nom Employeur bénéficiaire 2	
Nom Employeur bénéficiaire 3	
Nom Employeur bénéficiaire 4	

Quel est le montant du Salaire brut mensuel envisagé ou actuel (en conformité avec la convention collective applicable) ? €

La gestion administrative (contrat, feuille de paie...) de l'emploi est ou sera réalisée :
par l'association , par une association tiers (impact emploi) , par un cabinet comptable

Précisez le nombre de mois de financement, exemple : pour une embauche prévue en septembre 2018 = 4 mois de financement en 2017

Plan de financement du poste

		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
		2018		2019		2020		2021		2022	
CHARGES	nb mois en 2018		nb mois en 2019		nb mois en 2020		nb mois en 2021		nb mois en 2022		
Salaires période	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
Charges patronales période	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
autres charges (frais gestion)	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
...	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
TOTAL CHARGES		- €		- €		- €		- €		- €	
RESSOURCES	nb mois en 2018		nb mois en 2019		nb mois en 2020		nb mois en 2021		nb mois en 2022		
Subventions Emploi CNDP	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
Subventions collectivités	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
Fonds propres	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
Partenaires	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
Autres Ressources	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
...	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
...	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	__ mois	€	
TOTAL FINANCEMENTS		- €		- €		- €		- €		- €	

Observations :

ANNEXE : Règlement d'intervention du dispositif « Emploi CNDS » en Bourgogne-Franche-Comté

➤ Objectifs du CNDS :

Assurer la structuration du mouvement sportif en :

- Améliorant la qualité de l'accueil et de l'encadrement des pratiquants ;
- Diversifiant les activités proposées par l'association ;
- Favorisant l'accueil de publics prioritaires.

Ces objectifs doivent être poursuivis grâce à la création d'emplois qualifiés stables et pérennes.

➤ Critères d'éligibilités:

La demande d'aide doit concerner :

- les associations dont le siège social et/ou
- l'installation principale de pratique et/ou
- les bénéficiaires de l'action

sont issus de ZRR, QPV, d'un bassin de vie d'au moins 50% de ZRR, d'un quartier bénéficiant d'un PNRU et d'une commune bénéficiant d'un contrat de ruralité (liste des communes et quartiers disponibles sur le site de la DRD, rubrique CNDS 2018).

- Un emploi ayant pour mission le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Que ce soit dans une association Sport adapté, Handisport ou ailleurs.
- **L'aide Emploi CNDS est prioritairement destinée** à la création d'un nouvel emploi,
- **La demande d'aide à la création de poste doit être effectuée avant** le début du contrat,
- La demande ne pourra être effectuée que pour des postes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et mi-temps minimum,
- Le ou la salarié(e) animateur sportif (ve) dispose des qualifications requises (Diplôme inscrit à l'annexe II-I de l'art L 212-1 du code du sport),
- Le candidat encadrant, animateur ou entraîneur possède sa carte professionnelle (à jour),
- Dans le cas d'un groupement d'employeurs, celui-ci regroupe, pour le poste sollicité, des employeurs associatifs sportifs.
- Les pièces complémentaires doivent être fournies avec la demande : projet de développement associatif, bilan et comptes de résultat, projet de pérennisation.

L'aide concerne des :

1/ **Educateurs sportifs,**

2/ **Agents de développement sportif** qui assurent des missions telles que : organisation des activités sportives, gestion des calendriers, coordination des bénévoles, formation des juges ou arbitres, animation, encadrement des séances d'activités sportives, participation aux activités sportives mises en place dans le cadre de Projets Educatifs Territoriaux (PEDT), prospection de nouveaux licenciés, organisation d'événements sportifs...

➤ Critères d'instruction :

L'octroi de l'aide, ainsi que le montant, sa modularité et sa durée sont calculés en fonction de critères concrets, à savoir :

- Publics encadrés : public féminin, personnes en situation de handicap, personnes socialement défavorisées)
- Emploi partagé ou mutualisé (notamment en groupement d'employeurs)
- Types d'activités encadrées (initiation, animation, formation, sport santé). Les postes d'entraîneurs d'équipes de club séniors sont exclus.
- Collaboration au projet de développement fédéral (Equipe technique départementale et/ou régionale)
- L'emploi créé doit s'inscrire au cœur du projet associatif de structuration et de développement du club.
- L'aide n'a pas vocation à perdurer au-delà du temps de la convention. C'est pourquoi une analyse financière des projets est effectuée par les membres de la commission emploi. Cette analyse doit permettre d'évaluer :
 - une situation qui laisse penser que la création du poste ne mettra pas l'existence de l'association en péril et qu'elle sera en capacité de pérenniser le poste sans aide à l'emploi.

- un réel besoin financier de la part de l'association : Sans l'aide CNDS l'association ne peut pas créer le poste.
- la faisabilité du projet de pérennisation du poste au sein de l'association.

➤ **Durée et modularité de l'aide :**

Dans le cas d'une aide à la création la subvention maximum est de 34 500€ maximum sur 4 ans maximum.

La durée de l'aide (4 ans maximum) et son montant total sont décidés par la commission régionale emploi-apprentissage, créée au sein de la Commission Territoriale du CNDS. La dégressivité de financement sur 3 ou 4 ans est privilégiée, afin d'inviter les porteurs à préparer la pérennisation des postes (exemple pour la création d'un temps-plein : 12 000 € / 10 000€ / 7 500€ / 5 000€).

Dans le cas d'une aide à la création, le montant de l'aide est proratisé au nombre de mois travaillé dans l'année civile (Exemple pour un début de contrat au 1^{er} septembre l'aide sera apportée pour les 4 mois travaillés, donc 4000€. La somme sera ensuite répartie sur les années suivantes).

Par ailleurs, il est possible d'effectuer une demande pour un dispositif de consolidation d'emplois déjà existant dans l'association. Il ne répond qu'à des situations d'extrêmes difficultés financières rencontrées par l'association employeuse. Dans les cas où l'existence même du poste serait en danger. Ces demandes doivent être étudiées avec le référent territorial de l'association (cf. liste ci-joint). Cette aide n'est octroyée qu'à titre exceptionnelle et pour une année.

Dans le cas de l'octroi d'une aide à la consolidation, les associations seront également invitées à suivre un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) afin de réaliser un diagnostic précis du fonctionnement de l'association.

Coordonnées des référents emploi-apprentissage en Bourgogne Franche Comté :

DDCS Côte d'Or : Matthieu MOUSSERION: 03.80.68.30.96 / matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr

DDCS PP Doubs : Laurent MONROLIN : 03 63 18 50 58 / laurent.monrolin@doubs.gouv.fr

DDCSPP Jura: Patrick EBEL: 03 63 55 83 42 / patrick.ebel@jura.gouv.fr

DDCS PP Nièvre : Ingrid FEVRE : 03 58 07 20 26 / ingrid.fevre@nievre.gouv.fr

DDCS PP Haute Saône : Sébastien DAVAL : 03 84 96 17 21/ sebastien.daval@haute-saone.gouv.fr

DDCS Saône et Loire : Hervé DELACOUR : 03 58 79 32 48 / herve.delacour@saone-et-loire.gouv.fr

DDCS PP Yonne : Corinne PINTENO : 03 86 72 69 73 / corinne.pinteno@yonne.gouv.fr

DDCS PP Territoire de Belfort : Michel GUEDOT : 03 84 58 86 94 / michel.guedot@territoire-de-belfort.gouv.fr

DRJSCS Bourgogne : Sébastien MAILLARD : 03 80 68 39 23 / sebastien.maillard@drjscs.gouv.fr